

À l'insu de tous, l'Administration bloque des postes vacants pendant la saisie des vœux...

C'est scandaleux et inacceptable !

Le SNUDI-FO a saisi le Directeur Académique



Samedi 29 mars 2025

Monsieur le Directeur Académique,

Cette année encore, vous avez choisi de publier la liste des postes offerts au mouvement 2025 **sans permettre aux élus du personnel de les vérifier** avant publication. Si la loi Macron-Dussopt prive les CAPD et donc nos élus de leurs prérogatives de contrôle sur les opérations de mutation depuis le mouvement 2020, **rien n'interdit la vérification des postes avant publication.**

En étudiant la liste de postes, nous constatons que manifestement **vous avez retiré des postes vacants** sans nous l'annoncer lors du groupe de travail relatif au mouvement 2025 du 24 février dernier et sans même en informer les écoles concernées. Nous supposons qu'il s'agit de postes que vous réservez pour nos collègues stagiaires...

Outre que cela signifie que ces collègues auront une classe en charge à 100% toute l'année scolaire prochaine au mépris de leur droit à une formation initiale digne de ce nom*, nous dénonçons le fait que ces blocages, que vous avez décidés sans en informer quiconque, vont priver des collègues victimes d'une fermeture de classe d'un poste de repli à proximité du poste supprimé auquel ils/elles pourraient prétendre.

Nous vous demandons donc avec insistance de retirer de la liste des postes bloqués tous les postes vacants qui permettront un repli sûr et à proximité pour tous les collègues actuellement sur les postes que vous avez décidé de supprimer.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de notre détermination à obtenir le rétablissement de toutes les prérogatives des élus CAPD et l'accès de tous les postulants à tous les postes vacants.

Tanguy LANGLET pour les élus SNUDI-FO à la CAPD

* *Le SNUDI-FO a toujours revendiqué que tous les postes vacants soient offerts à tous et que nos collègues stagiaires bénéficient d'une véritable formation initiale et n'exercent donc pas sans aucune formation sur le terrain dès leur recrutement.*

En retirant des postes vacants au mouvement, Administration aggrave encore sournoisement l'arbitraire et l'opacité de ce mouvement 2025...

Le SNUDI-FO invite tous les collègues notamment victime d'une mesure de carte scolaire et dont un poste vacant dans leur école ou à proximité n'est pas offert au mouvement à alerter le syndicat et à écrire au Directeur Académique pour lui demander d'offrir ce poste au mouvement.